

Les Franchisés **EXPERADOM** présents partout en France s'engagent à respecter les règles suivantes, garantissant **réactivité** et prestation de services de **qualité**.



Un AGRÉMENT, des AVANTAGES FISCAUX

Une agence **EXPERADOM**, c'est une société qui a obligatoirement reçu son agrément auprès de l'État et s'engage à répondre à toutes les obligations liées.



Des SPÉCIALISTES au service des PARTICULIERS

Aider et Assister une entreprise et un particulier sont deux métiers très différents. Nos techniciens sont formés techniquement et pédagogiquement à travailler avec des particuliers.

Les techniciens **EXPERADOM** n'interviennent qu'à domicile. Les prestations sont réalisées à vos côtés, vous permettant de comprendre notre intervention et de vous aider pour l'avenir.



Un MÉTIER, Une SPÉCIALITÉ

Les Franchisés et leurs Techniciens **EXPERADOM** sont choisis rigoureusement vous garantissant une prestation de service de qualité.

EXPERADOM met à disposition de ses techniciens, un support technique permanent (support téléphonique et réunion mensuelle), des sessions de formation régulières et une base de données centralisée.



Une PRESTATION IDENTIQUE Partout en FRANCE

EXPERADOM applique les mêmes procédures partout en France. De l'accueil téléphonique à la remise de la facture, le technicien **EXPERADOM** vous apportera le même service à Nantes, Paris ou Marseille.

Régulièrement, des contrôles sont effectués auprès de nos clients afin de garantir la qualité des prestations.

Votre satisfaction, Notre priorité

